



# CONSEIL GÉNÉRAL DE VUITEBOEUF

## CONVOCACTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Assermentations nouvelle législature

LUNDI 29 juin 2026

à 18h00 à la salle du Conseil

Vuiteboeuf, le 07 mai 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous portons à votre connaissance que l'assermentation des nouvelles Autorités de la Commune de Vuiteboeuf aura lieu le :

Lundi 29 juin 2026 à 18h00

à la salle du Conseil, Rte de Vugelles 3, à Vuiteboeuf

Le préfet, **M. Stives Morand**, assermentera les membres du conseil général puis la municipalité et la syndique. Il présidera ensuite l'organe délibérant en vue d'élire le/la président/e et le/la secrétaire du bureau du Conseil avant de leur céder la présidence pour la suite de la séance.

### Conditions pour l'assermentation :

Ces élections sont ouvertes à toute personne répondant aux critères suivants :

#### -Citoyennes et citoyens suisses

- ✓ Être âgé-e de 18 ans révolus
- ✓ Être domicilié (e) dans la commune et jouir de ses droits politiques
- ✓ Se munir d'une pièce d'identité valide

#### -Personnes étrangères

- ✓ Être âgé-e de 18 ans révolus
- ✓ Être au bénéfice d'un permis B ou C
- ✓ Résider en Suisse depuis au moins 10 ans et dans le canton de Vaud depuis 3 ans.
- ✓ Se munir d'une pièce d'identité valide

Pour la bonne forme, nous vous rappelons que tout nouvel électeur ou électrice potentiel-le devra se présenter au minimum 30 minutes avant l'heure de convocation, soit à 17h30, au même lieu, afin de permettre la vérification de son identité.

A préciser que, bien souvent, il n'y a pas d'élection au sens strict : toute personne ayant la qualité d'électeur ou d'électrice peut devenir membre du Conseil général en demandant son assermentation.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

**Le bureau du Conseil**

Le président

Le secrétaire